

AFFAIRE N° 8.

O B J E T : Modification du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté n°1 des Patates à Durand et création d'une nouvelle zone d'activités au Plan d'Occupation des Sols.

**LE MAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté n°1 des Patates à Durand englobe en partie Sud un terrain de 20950 m<sup>2</sup> cadastré section BT n°236, qui devait servir à la construction de la digue en terre de l'ouvrage d'entonnement de la ravine des Patates à Durand et se trouvait donc classé en zone inconstructible.

L'option "digue en terre" ayant été abandonnée, ce terrain redevient constructible.

Je vous propose donc de l'exclure du périmètre de la ZAC et de le classer au Plan d'Occupation des Sols en zone UYc, de façon à permettre rapidement l'installation d'activités artisanales ou industrielles, compte tenu des vicinités existantes. Cette zone UYc pourrait être prolongée jusqu'à la digue de l'ouvrage d'entonnement à l'Ouest, et serait limitée au nord par le prolongement de la voie qui borne le centre de formation d'apprentis (plan joint).

**LE MAIRE** - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

**DISCUSSION SUR PLAN**

**LE MAIRE** - Ces terrains qui étaient prévus au départ pour faire l'entonnement de la digue (la digue en terre ayant été abandonnée pour une digue en dur), se trouvent être disponibles. Nous les remettons donc comme zone d'activités au Plan d'Occupation des Sols.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

X

X X